

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 décembre 2011
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-sixième session
Point 38 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-sixième année

**Lettre datée du 6 décembre 2011, adressée au Secrétaire
général par les Représentants permanents de l'Afghanistan
et de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint les conclusions de la Conférence internationale sur l'Afghanistan tenue à Bonn (Allemagne) le 5 décembre 2011, intitulées « L'Afghanistan et la communauté internationale : après la transition, la décennie de la transformation » (voir annexe).

Au nom de nos gouvernements, nous tenons à vous remercier d'avoir assisté en personne à la conférence, dont est sorti un puissant message de soutien à l'Afghanistan pour la transition, qui doit s'achever à la fin de l'année 2014 et pour après. L'Organisation des Nations Unies restera la cheville ouvrière de cet appui international renouvelé.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme documents de l'Assemblée générale, au titre du point 38 de l'ordre du jour, et comme documents du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Afghanistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Zahir **Tanin**

Le Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Peter **Wittig**



**Annexe à la lettre datée du 6 décembre 2011 adressée
au Secrétaire général par les représentants permanents
de l'Afghanistan et de l'Allemagne auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Conférence internationale sur l'Afghanistan

Bonn (Allemagne), 5 décembre 2011

**L'Afghanistan et la communauté internationale : après
la transition, la décennie de la transformation**

Conclusions

1. Nous, représentants de la République islamique d'Afghanistan et de la communauté internationale, nous sommes réunis aujourd'hui à Bonn pour célébrer le dixième anniversaire de la Conférence tenue ici en 2001, qui a jeté les fondations de notre partenariat, et pour réaffirmer notre volonté commune d'offrir aux Afghans un avenir stable, démocratique et prospère. Nous rendons hommage à tous ceux à qui cette noble cause a coûté la vie, qu'ils soient originaires d'Afghanistan ou d'ailleurs. L'Afghanistan a exprimé sa sincère gratitude à ses partenaires internationaux pour leur appui fidèle, leur solidarité et les immenses sacrifices qu'ils ont faits.

2. L'Afghanistan et la communauté internationale ont vivement remercié la République fédérale d'Allemagne d'accueillir la conférence. L'Allemagne, qui porte à l'Afghanistan une amitié ancienne particulièrement affirmée depuis 10 ans, apporte un appui indéfectible à la stabilisation et au développement du pays, aux côtés d'autres membres de la communauté internationale.

3. Il y a tout juste 10 ans, au Petersberg, l'Afghanistan a choisi de s'engager sur la voie de la souveraineté, de la paix, de la prospérité et de la démocratie, et la communauté internationale a accepté de l'y aider. Nous avons parcouru ensemble un chemin considérable au cours de cette décennie, où plus de progrès ont été accomplis qu'au cours de n'importe quelle période de l'histoire afghane. Jamais auparavant les Afghans, et surtout les Afghanes, n'avaient eu aussi largement accès à des services, éducatifs et sanitaires notamment, ou connu pareil développement de l'équipement du pays. Al-Qaida a été mise en pièces et les institutions nationales afghanes chargées de la sécurité sont de plus en plus capables d'assurer la sécurité et l'indépendance du pays.

4. Toutefois, notre tâche n'est pas achevée. Il reste des lacunes à combler, des acquis à pérenniser. Notre objectif commun demeure celui d'un Afghanistan pacifique et accueillant pour tous les Afghans, au centre d'une région sûre et prospère, un Afghanistan où le terrorisme international ne pourra plus trouver refuge, un Afghanistan en mesure de jouer son rôle légitime dans le concert des nations souveraines.

5. À la conférence que l'Afghanistan a présidée et l'Allemagne accueillie, et à laquelle ont participé 85 pays et 15 institutions internationales, la communauté internationale et l'Afghanistan se sont engagés solennellement, à élargir et à approfondir leur partenariat historique dans le cadre d'abord de la fin de la

transition, puis de la décennie de la transformation (2015-2024). Outre qu'il reprend des engagements annoncés dans le communiqué de la Conférence de Londres de 2010 et le Processus de Kaboul, ce partenariat renouvelé comporte un nouvel échange de promesses en matière de gouvernance, de sécurité, de processus de paix, de développement économique et social et de coopération régionale.

Gouvernance

6. L'Afghanistan réaffirme que son système politique restera à l'avenir l'expression du pluralisme de la société afghane, solidement ancrée dans la Constitution. Les Afghans vont poursuivre la construction d'une société démocratique et stable, fondée sur l'état de droit, où les droits de l'homme et les libertés fondamentales des citoyens, notamment l'égalité entre les hommes et les femmes, seront garantis par la Constitution. L'Afghanistan s'engage de nouveau à respecter toutes les obligations qui découlent pour lui du droit international des droits de l'homme. Estimant qu'il aura à tirer ses propres enseignements de l'expérience vécue, la communauté internationale approuve pleinement cette façon d'envisager les choses et promet de l'aider à honorer cet engagement.

7. Nous avons pris note des positions exprimées par des associations afghanes, notamment des déclarations faites ce jour à la conférence par deux de leurs représentants. Nous réaffirmons d'une seule voix que les droits de l'homme et les libertés fondamentales consacrés par la Constitution afghane, y compris les droits de la femme et de l'enfant, sont essentiels pour l'avenir de l'Afghanistan, au même titre que l'essor d'une société civile libre. Nous insistons donc sur la nécessité de favoriser davantage la participation, surtout celle des jeunes, à la vie démocratique, telle que la pratiquent les structures traditionnelles ou telle que les formes modernes de l'action civile la représentent.

8. Nous reconnaissons que l'édification d'une société démocratique passe avant tout par l'existence d'une autorité civile tangible et légitime, incarnée par un gouvernement démocratiquement élu et servie par des institutions solides, transparentes et qui fonctionnent bien. Des progrès sensibles ont certes été accomplis, mais l'Afghanistan doit poursuivre son travail de consolidation des institutions publiques et d'amélioration de la gouvernance sur l'ensemble de son territoire, notamment en réformant la fonction publique et en liant plus étroitement la réforme de la justice au développement des organismes de police, notamment une force de police civile efficace. Le renforcement et l'amélioration du processus électoral seront déterminants pour la démocratisation. À tous les niveaux, les pouvoirs publics doivent mieux répondre aux aspirations citoyennes et aux besoins économiques de la population et offrir à celle-ci les services essentiels. À cet égard, la protection des civils, le renforcement de l'état de droit et la lutte contre la corruption sous toutes ses formes demeurent des priorités de premier plan. Nous appliquerons ce programme comme nous nous y sommes engagés dans le Processus de Kaboul dans l'esprit de la responsabilité mutuelle.

9. Dans la logique de la transition, nous réaffirmons que le rôle des acteurs internationaux, qui consiste actuellement à assurer directement un certain nombre de services, est appelé à évoluer encore vers des activités d'appui et de renforcement des capacités des institutions nationales, pour laisser le Gouvernement exercer souverainement toutes ses prérogatives. Cette évolution exige le retrait progressif

des équipes de reconstruction de provinces et la suppression de toute structure dont les fonctions et l'autorité empiètent sur celles des pouvoirs publics afghans aux niveaux national et infranational.

10. Nous soutenons l'Organisation des Nations Unies dans le rôle décisif qu'elle joue en Afghanistan. Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, Staffan de Mistura, de son dévouement et saluons le choix de Jan Kubis pour lui succéder. Nous notons qu'une révision du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan est en cours, qui tiendra compte de l'accroissement des capacités du Gouvernement afghan et de sa prise en main, dans le droit fil du processus de transition qui postule que c'est à lui d'exercer le pouvoir. Nous prenons également acte avec satisfaction de l'étroite collaboration du Groupe de contact international et du Gouvernement afghan, ainsi que de leurs travaux, et les invitons à continuer de travailler main dans la main.

Sécurité

11. Nous nous félicitons de la détermination du peuple afghan à combattre le terrorisme et l'extrémisme et à assumer la responsabilité de sa propre sécurité et de la protection de sa patrie. Comme l'Afghanistan, nous sommes d'avis que les forces de sécurité du pays doivent répondre à des normes modernes et être dotées de moyens adéquats, de façon à pouvoir défendre effectivement le pays sans dépendre de quiconque.

12. Nous nous félicitons de la réussite du lancement du processus de transition. Les autorités afghanes, qui assument désormais l'entière responsabilité de la sécurité de leur pays, devraient mener à bonne fin ce processus d'ici à la fin de 2014. En conséquence, la Force internationale d'assistance à la sécurité, ainsi que l'y a autorisée le Conseil de sécurité des Nations Unies, a entamé une réduction progressive et réfléchie de ses effectifs, qui devrait se terminer à la même date. Mais l'achèvement du processus de transition ne met pas fin à la responsabilité que nous avons ensemble dans l'avenir de l'Afghanistan. La communauté internationale est donc déterminée à maintenir au-delà de 2014 son ferme appui à l'Afghanistan.

13. Il faut souligner que l'aide internationale aux forces nationales de sécurité afghanes devra se poursuivre après 2014. La communauté internationale s'engage donc fermement à les aider, au-delà de la transition, en matière de formation et d'équipement, de financement et de développement des capacités. Elle déclare son intention de continuer à aider à les financer, étant entendu que, au cours des prochaines années, cette part sera progressivement réduite à proportion des besoins de l'Afghanistan et de sa capacité de produire des revenus. Dans ce contexte, nous comptons bien définir, pour les forces de sécurité afghanes, un projet clair et un plan adéquatement financé, qui devrait être élaboré avant le prochain sommet de l'OTAN, qui doit avoir lieu en mai 2012 à Chicago (États-Unis).

14. Nous savons bien que le terrorisme est ce qui menace le plus la sécurité et la stabilité de l'Afghanistan et qu'il met également en péril la paix et la sécurité régionales et mondiales. À cet égard, nous avons conscience de la dimension régionale du terrorisme et de l'extrémisme, et notamment des refuges terroristes, et tenons à souligner la nécessité d'une coopération régionale sincère et axée sur les résultats visant à débarrasser la région du terrorisme, à faire ainsi de l'Afghanistan un pays sûr et à garantir la sécurité de tous. Nous réaffirmons notre détermination

commune à ne jamais permettre que l'Afghanistan redevienne un refuge pour le terrorisme international.

15. La production, le trafic et la consommation de stupéfiants font également peser une grave menace sur la sécurité de l'Afghanistan et sur le développement d'une économie licite, ainsi que sur la paix et la stabilité internationales. Conscients d'être coresponsables, l'Afghanistan et la communauté internationale réaffirment leur détermination à contrer de manière globale – notamment par l'arrachage des plants, la répression de la culture illégale et la promotion d'espèces de remplacement – la menace des drogues illégales et de leurs précurseurs, lourde de maux et de souffrances largement répandus. Nous avons conscience que les stupéfiants sont un problème mondial, qui exige que l'on s'attaque aussi à la demande.

Processus de paix

16. Nous soulignons que, pour que la paix et la sécurité règnent en Afghanistan, une solution politique est nécessaire. Pour que la stabilité soit durable, il faut non seulement renforcer les capacités de défense de l'Afghanistan mais aussi lancer un processus politique comprenant les éléments essentiels que sont la négociation et la réconciliation. Par ailleurs, les opérations de réinsertion ouvriront la voie au relèvement d'une société en sortie de conflit parce qu'elles seront favorables à la sécurité, au développement communautaire et à la gouvernance locale.

17. Nous condamnons dans les termes les plus fermes l'assassinat du professeur Burhanuddin Rabbani, ancien Président de l'Afghanistan et Président du Haut Conseil pour la paix. La communauté internationale salue et soutient les efforts de paix déterminés du Gouvernement afghan, notamment par l'intermédiaire du Haut Conseil pour la paix et du Programme afghan pour la paix et la réintégration. Nous prenons également note des recommandations de la Loya Jirga consultative traditionnelle, qui s'est tenue du 16 au 19 novembre 2011 et a donné un nouvel élan au processus de paix.

18. La communauté internationale, gardant à l'esprit les résolutions des Nations Unies, partage l'opinion de l'Afghanistan, à savoir que le processus de paix et de réconciliation et ses résultats doivent être fondés sur les principes qui suivent :

- a) Le processus menant à la réconciliation doit être :
 - Véritablement dirigé et maîtrisé par les Afghans;
 - Sans exclusive et représentatif des intérêts légitimes de tous les Afghans, quels que soient leur sexe et leur condition sociale;
- b) La réconciliation doit aboutir :
 - À la réaffirmation de l'existence d'un Afghanistan souverain, stable et uni;
 - Au renoncement à la violence;
 - À la rupture des liens avec le terrorisme international;
 - Au respect de la Constitution afghane, y compris les dispositions relatives aux droits de l'homme, notamment ceux qui intéressent les femmes;

c) La région doit respecter et appuyer le processus de paix et ses résultats.

Les résultats du processus de paix qui seront conformes à ces principes recevront l'appui sans réserve de la communauté internationale.

Développement économique et social

19. La communauté internationale veut, comme l'Afghanistan, voir atteintes l'autosuffisance et la prospérité par le développement du potentiel humain du pays, sur la voie d'une croissance durable et équitable et de l'amélioration du niveau de vie; elle prend connaissance avec intérêt de la stratégie de transition économique élaborée par le Gouvernement afghan dans son document intitulé « Towards a Self-Sustaining Afghanistan » (Vers un Afghanistan autosuffisant). Passant d'une stratégie de stabilisation à une stratégie de coopération axée sur le développement à long terme, la communauté internationale continuera d'aider l'Afghanistan, notamment dans les domaines de l'état de droit, de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé, de l'agriculture, de l'énergie, des grands équipements et de la création d'emplois, conformément aux priorités définies par le Gouvernement afghan pour les programmes nationaux prioritaires relevant du Processus de Kaboul.

20. Le Gouvernement afghan fixe ses priorités, lance des réformes et accomplit ses promesses du Processus de Kaboul – notamment en ce qui concerne les systèmes de gestion financière transparents et responsables et la capacité d'exécution du budget – et ses partenaires renouvellent donc leur engagement à remplir les objectifs minimaux fixés à Londres et à Kaboul pour adapter l'aide internationale aux priorités de l'Afghanistan et faire passer une part croissante de l'aide au développement par le budget du Gouvernement. Nous nous félicitons de l'intention exprimée par le Gouvernement japonais d'accueillir à Tokyo, en juillet 2012, une conférence ministérielle qui examinera la coordination de l'aide économique internationale pendant la période de transition mais aussi la stratégie de développement durable de l'Afghanistan, et notamment l'efficacité de l'aide et la coopération économique régionale.

21. Nous avons conscience des risques économiques mis en évidence par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, notamment les conséquences économiques de la réduction de la présence militaire internationale à mesure que la transition s'opère. Nous avons l'intention d'atténuer ces conséquences, notamment en accroissant l'efficacité de l'aide, conformément au Processus de Kaboul. La communauté internationale partage la préoccupation de l'Afghanistan quant à la nécessité de suivre, pour compenser les effets à court terme de la transition, une stratégie qui concerne aussi la mise en place d'une économie de marché durable répondant aux besoins de la population.

22. L'important effort international qui est depuis 10 ans consacré à l'Afghanistan représente un engagement sans précédent, à la fois à l'égard de l'Afghanistan et à l'égard du rôle qui revient à elle-même dans la sécurité internationale, rôle qui s'étend au-delà de la transition. Celle-ci contribuera à réduire la présence internationale et les dépenses qui lui sont liées. Nous avons conscience que, dans les années qui suivront la transition, le Gouvernement afghan aura des besoins budgétaires spéciaux récurrents que les recettes intérieures ne pourront pas satisfaire. Par conséquent, pendant une décennie de transformation, la communauté internationale s'engage à orienter son soutien financier, conformément au Processus

de Kaboul, sur le développement économique de l'Afghanistan et le budget de sa sécurité, et à aider l'Afghanistan à combler le déficit persistant de ses comptes et consolider ainsi les acquis de la décennie passée, rendre la transition irréversible et parvenir à l'autosuffisance.

23. Pour le long terme, la croissance économique de l'Afghanistan dépend avant tout du développement des secteurs productifs, notamment l'agriculture et l'industrie extractive. La communauté internationale s'engage à soutenir le développement d'une économie fondée sur une agriculture d'exportation, qui seule permettra à l'Afghanistan de réaliser ses objectifs de sécurité vivrière, de réduction de la pauvreté, de création d'emplois agricoles sur une grande échelle et de renforcement de la capacité du Gouvernement de produire un revenu. En ce qui concerne l'industrie extractive, nous nous félicitons de l'intérêt croissant que les investisseurs internationaux portent aux richesses minérales de l'Afghanistan, mais soulignons la nécessité d'un cadre réglementaire pour garantir que ces richesses bénéficient directement au peuple afghan. La communauté internationale appuie ce que fait l'Afghanistan pour se doter d'un régime réglementaire de collecte et de gestion des ressources publiques qui soit transparent et responsable à la fois, inspiré des meilleures pratiques internationales et respectueux de l'environnement.

24. Nous sommes conscients qu'une économie dynamique dirigée par le secteur privé nécessitera la mise en place en Afghanistan d'un secteur de services compétitif et d'un système financier stable, et la réalisation de l'intégration régionale du pays par l'extension des réseaux de commerce et de transit afghans ainsi que leur interconnexion avec ceux des autres pays de la région. La communauté internationale s'engage à appuyer les efforts que fera l'Afghanistan pour mettre en place et améliorer les équipements et l'encadrement réglementaire nécessaires au développement du commerce et du transit.

25. Nous tenons à souligner qu'il est primordial d'attirer les investissements privés, y compris ceux des sources internationales, pour que se réalise le potentiel économique de l'Afghanistan. Le Gouvernement afghan s'attache à améliorer l'accueil des investissements internationaux, notamment en mettant en application les recommandations du Salon international des investisseurs EUROMINES, qui s'est tenu à Bruxelles le 26 octobre 2011.

Coopération régionale

26. Nous sommes convaincus que la stabilité et la prospérité de l'Afghanistan dépendent avant tout de celles de la région dans son ensemble. Pour tous les pays concernés, les bienfaits de la paix et de la coopération sont bien plus importants que les avantages tirés des rivalités et de l'isolement. Nous nous félicitons de l'intention de l'Afghanistan de nouer des relations bilatérales et multilatérales solides et durables avec ses voisins proches et plus lointains. Ces relations devraient mettre fin aux ingérences extérieures, renforcer les principes de bon voisinage, de non-ingérence et de souveraineté, et contribuer à l'intégration économique de l'Afghanistan dans la région.

27. Nous nous félicitons du résultat de la Conférence d'Istanbul pour l'Afghanistan : sécurité et coopération au cœur de l'Asie, qui a eu lieu le 2 novembre 2011. Nous prenons acte, en particulier, des principes relatifs à l'intégrité territoriale, à la souveraineté, à la non-intervention et au règlement

pacifique des différends consacrés dans le Processus d'Istanbul; nous soutenons celui-ci car il est un jalon important sur la voie de la confiance et de la coopération dans le « cœur de l'Asie ». Nous demandons que ces principes soient strictement respectés par l'Afghanistan et ses partenaires régionaux, et nous réjouissons par avance de la tenue de la Conférence ministérielle de suivi, en juin 2012 à Kaboul.

28. Pour ce qui est des perspectives du développement à long terme de l'Afghanistan, nous adhérons à l'ambition du pays, qui souhaite voir la région s'unir en un réseau solide économiquement intégré, au sein duquel il tiendrait lieu de voie de passage majeure entre l'Asie du Sud, l'Asie centrale, l'Eurasie et le Moyen-Orient. Nous sommes favorables à l'amélioration des liaisons sur les voies commerciales historiques afin que l'Afghanistan puisse exploiter son potentiel économique à l'échelle régionale. À cet égard, nous reconnaissons qu'il est important de mettre en œuvre dans les meilleurs délais des projets durables de développement des connexions commerciales, entre autres projets celui de la construction du gazoduc TAPI et le projet CASA-1000, et la construction de voies ferrées. Dans cette optique, nous nous réjouissons par avance de la tenue de la cinquième Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan, en mars 2012 à Douchanbé.

29. Nous reconnaissons le fardeau qui pèse sur les pays voisins de l'Afghanistan, en particulier le Pakistan et l'Iran, contraints d'offrir un asile temporaire à plusieurs millions d'Afghans en ces temps difficiles et nous nous engageons à faire davantage pour les aider à entrer chez eux librement, en bon ordre et sans risque.

Perspectives

30. Pour l'avenir, nous insistons sur le fait que la transition en cours, qui doit être menée à terme d'ici à la fin de l'année 2014, devrait être suivie d'une période de transformation de 10 ans, au cours de laquelle l'Afghanistan assierait sa souveraineté en assurant le bon fonctionnement et la viabilité d'un État au service du peuple. Ces 10 années de transformation verront l'émergence d'un nouveau modèle de partenariat entre l'Afghanistan et la communauté internationale, tel qu'un Afghanistan souverain resterait en relations avec la communauté internationale pour assurer son avenir, en continuant de concourir à la paix et à la stabilité de l'ensemble de la région.

31. À la même séance, l'Afghanistan a exposé sa vision de l'avenir, son aspiration à instaurer une démocratie stable et vivante, un État fort et viable au service de son peuple, ainsi qu'une économie prospère. Situé au cœur d'une région propice à la prospérité et à la paix, l'Afghanistan, qui entretient des relations cordiales avec tous ses voisins, proches ou éloignés, aspire à contribuer à la paix et à la sécurité internationales.

32. Pour concrétiser ces ambitions, la communauté internationale et l'Afghanistan s'engagent formellement à poursuivre leur collaboration de partenaires. L'Afghanistan réaffirme sa volonté d'améliorer la gouvernance, et la communauté internationale s'engage à rester à ses côtés jusqu'en 2014 et au-delà.

33. Aujourd'hui, à Bonn, nous déclarons solennellement être parvenus à un consensus stratégique sur la question du renforcement et du développement des partenariats Afghanistan-communauté internationale établis à l'Hôtel Petersberg il y

a 10 ans. Se fondant sur les progrès communs accomplis ces 10 dernières années et reconnaissant que la sécurité et le bien-être de l'Afghanistan sont des facteurs de sécurité dans toute la région et ailleurs, l'Afghanistan et la communauté internationale s'engagent fermement, pour les 10 années de transformation à venir, en faveur de ce partenariat renouvelé.

Adopté le 5 décembre 2011 par la République islamique d'Afghanistan, la République d'Afrique du Sud, la République d'Albanie, la République démocratique populaire d'Algérie, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume de l'Arabie saoudite, la République d'Argentine, la République d'Arménie, l'Australie, la République d'Autriche, la République d'Azerbaïdjan, le Royaume de Bahreïn, la République populaire du Bangladesh, le Royaume de Belgique, la Bosnie-Herzégovine, la République fédérale du Brésil, le Brunéi Darussalam, la République de Bulgarie, le Canada, la République populaire de Chine, la République de Chypre, la République de Colombie, la République de Croatie, le Royaume du Danemark, la République arabe d'Égypte, la République d'El Salvador, les Émirats arabes unis, le Royaume d'Espagne, la République d'Estonie, les États-Unis d'Amérique, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Fédération de Russie, la République de Finlande, la République française, la Géorgie, la République hellénique, la République de Hongrie, la République de l'Inde, la République d'Indonésie, la République islamique d'Iran, la République d'Iraq, l'Irlande, la République d'Islande, la République italienne, le Japon, le Royaume hachémite de Jordanie, la République du Kazakhstan, la République kirghize, l'État du Koweït, la République de Lettonie, la République libanaise, la Principauté du Liechtenstein, la République de Lituanie, le Grand-Duché du Luxembourg, la Malaisie, la République de Malte, le Royaume du Maroc, les États-Unis du Mexique, la Mongolie, le Monténégro, le Royaume de Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Sultanat d'Oman, la République d'Ouzbékistan, le Royaume des Pays-Bas, la République des Philippines, la République de Pologne, la République portugaise, l'État du Qatar, la République de Corée, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la République slovaque, la République de Slovénie, le Royaume de Suède, la Confédération suisse, la République du Tadjikistan, le Royaume de Thaïlande, la République tunisienne, le Turkménistan, la République turque, l'Ukraine, la République orientale de l'Uruguay, la République socialiste du Viet Nam, ainsi que le Réseau de l'Aga Khan pour le développement, la Banque asiatique de développement, les participants à la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, l'Organisation du Traité de sécurité collective, l'Organisation de coopération économique, l'Union européenne, le Fonds monétaire international, la Banque islamique de développement, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation de la coopération islamique, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Association sud-asiatique de coopération régionale, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, les Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale.